

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 95 (1944)
Heft: 1

Artikel: À propos des déboisements effectués dans le Jura vaudois
Autor: Aubert, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Champignons souterrains, assez rares, dans les bois; forme en tubercules charnus reliés à des filaments mycéliens et se transformant à la maturité en une masse gélatineuse ou déliquescence *Hyménogastrées*.

Les champignons qui se développent sur les végétaux vivants étendent des filaments très délicats à l'intérieur des tissus, où ils pénètrent en les désorganisant. Ces tissus, dans l'*Armillaria mellea*, par exemple, sont des cordons ramifiés d'un aspect qui les fait ressembler à des racines, d'où leur nom de « rhizomorphe ». Chez d'autres champignons (thalle), ces tissus ont une consistance ligneuse, comme dans l'amadouvier. Parvenu à l'état adulte, le thalle (ou mycélium) produit toujours des spores qui donnent naissance à de nouvelles plantes. Si toute la réserve nutritive amassée pendant sa croissance a été employée à la formation des spores, le champignon est annuel. Les champignons charnus ont une existence passagère, les gélatineux et ceux à consistance pulpeuse aussi. Les espèces coriaces et ligneuses sont bisannuelles ou vivaces — tels la plupart des polypores — elles peuvent même vivre tant qu'elles trouvent des sucres nourriciers chez leurs hôtes, et cela peut durer des années.

(A suivre.)

Ed. Buchet.

A propos des déboisements effectués dans le Jura vaudois

Les temps que nous vivons imposent à la forêt de douloureux sacrifices; aussi combien de sylviculteurs et d'amis de la forêt qui préfèrent voir les arbres debout plutôt que par terre, constatent avec émoi, partout dans notre pays, les attaques dont elle est actuellement l'objet. Hélas! qui oserait s'y opposer systématiquement, puisqu'elle est la principale source de combustible dont disposent les populations.

A côté de la forêt, il y a les *tourbières* qui, depuis deux ou trois ans, sont soumises à une exploitation intensive. D'une façon, elles représentent ce que l'on peut appeler un capital scientifique; d'une autre, un capital de beauté. En effet, nombreuses sont celles qui contiennent encore un mince contingent de plantes d'origine nordique qui, après la disparition des glaciers quaternaires, ont trouvé dans ce milieu un refuge convenant à leurs exigences biologiques. Il est certain que l'exploitation de la tourbe, telle qu'elle se pratique, anéantira maintes de ces plantes qui ne croissent nulle part ailleurs que dans les tourbières. Par bonheur, de celles-ci, il en reste quelques-unes qui ne sont pas touchées, du moins pas encore.

Par l'extraction de la tourbe, on détruit la forêt de bouleaux et de pins qui recouvre le terrain et l'habille d'un vêtement d'un charme incontestable. Il disparaît complètement et c'est un bien triste tableau que nous offrent ces tourbières dont on a détruit le boisement. Mais peut-on raisonnablement s'opposer, pour des motifs scientifiques, à l'exploitation des tourbières? Evidemment non, pas plus qu'à celle de la forêt, car le chauffage hivernal des habitations est une absolue néces-

sité. Nul ne peut se passer de feu pendant la saison froide. Nous traversons une période extrêmement critique; aux difficultés qu'elle nous présente, nous devons faire face, coûte que coûte, par les moyens dont nous disposons et l'utilisation de la production forestière et tourbière en fait partie.

Quand une personne parvenue à un certain âge ne jouit plus de revenus suffisants pour vivre, elle mord à son capital — si elle en a un — dans l'espoir qu'il suffira à son entretien jusqu'à ses derniers jours. En ce qui concerne la forêt, en sommes-nous à attaquer le capital ligneux qu'elle constitue, ou prélevons-nous sur lui, simplement les excès d'accroissement, autrement dit les intérêts déterminés par les plans d'aménagement? Suivant les lieux, l'une et l'autre de ces deux questions reçoivent une réponse affirmative.

Donc, l'on a déboisé, on déboise et il faudra déboiser encore, toujours pour le même motif. Seulement, dans ce but, agit-on partout avec discernement et avec le souci de ménager le plus possible l'avenir de la forêt? Si, en certains endroits, les coupes ont été marquées avec un soin tel que la vidange des bois abattus effectuée, on ne s'aperçoit guère de l'éclaircie exécutée au sein du peuplement, il en va autrement ailleurs. Ainsi, l'on peut voir, par-ci par-là, des étendues d'une superficie de plusieurs ares totalement dénudées. On admettrait encore le procédé s'il s'agissait d'augmenter le pâturage d'une surface équivalente, ou si l'on avait affaire à des arbres de faible valeur dont l'écoulement se justifie. Non! On a abattu de beaux arbres, jeunes, pleins d'avenir, dont la disparition met à nu des pierres, des dalles qui certes ne se convertiront pas en surface productrice d'herbe.

Ailleurs, on a supprimé de jeunes épicéas jalonnant la marge d'un chemin creux; arbres jeunes, sans grande valeur encore, dont le produit chiffrera peu dans la recette des ventes de bois du propriétaire, mais qui ne gênaient personne et qu'il aurait été préférable de laisser grandir. Avec le temps, de jeunes sujets viendront les remplacer, mais en attendant, le site avec ses souches suintant la poix, ses pierres mises à nu, fait piètre figure dans le paysage.

En maints endroits, on a abattu des épicéas de lisière, privant ainsi de protection les individus de l'arrière que le manque de ramification exposera dangereusement à l'ardeur des rayons solaires ainsi qu'à l'assaut des vents. Laissé à lui-même hors d'un massif, l'épicéa, ainsi que le sapin, s'habille de branches feuillées tout le long de sa tige et, ce faisant, la Nature le met à l'abri des coups de soleil auxquels l'écorce est infiniment sensible. L'homme doit s'inspirer des leçons toujours justes qu'elle lui donne et c'est parce qu'elles ont été méconnues que nombre d'épicéas situés à la lisière de la combe Ducommun, en dessus de Lignerolle, offrent un aspect souffreteux. En effet, voici quelque 20—25 ans, les sujets de la lisière ont été imprudemment abattus, privant ainsi de protection contre la trop vive lumière les individus du second plan.

Ici et là, on abat sans discernement des arbres de « plan », grands et vigoureux épicéas ou sapins, abris bienvenus pour le bétail et dont la disparition est regrettable. Ainsi dans le Jura de Nyon, un vétérinaire en pleine santé, mesurant 1,87 m. de diamètre, 26 m. de hauteur, appartenant donc à la classe vénérable des « gogants », a été coupé, mais seules les branches et l'extrémité supérieure du fût ont été emmenées, tandis que la partie inférieure, longue de 13—14 m., a été abandonnée et gît sur le sol depuis deux ans. Donc, pourquoi l'arbre a-t-il été abattu ?

Ailleurs, au-dessus de l'Isle, toute une collection de « plantes » de fortes dimensions sont empilées à proximité immédiate d'un grand chemin. Leur abandon date déjà de loin, car elles portent les stigmates bien visibles d'une longue exposition à l'action des intempéries. Là encore, on se pose la question : pourquoi a-t-on abattu ces arbres ou, du moins, pourquoi ne les a-t-on pas descendus et utilisés au lieu de les vouer à la destruction ?

Parmi les méfaits accessoires des déboisements, on doit citer ceux qui sont produits par les feux allumés en vue de la destruction des menus débris de coupes. Trop souvent, ces feux sont établis tout près de la lisière, d'où graves dégâts causés par la flamme ou l'air surchauffé. D'habitude, ces accidents ne sont pas redevables aux bûcherons mais à des touristes imprudents ou à des enfants inconscients des dommages qu'ils commettent.

Je ne parle pas des défrichements proprement dits, effectués afin d'obtenir des terrains propres à la culture. Certains, tout en anéantisant un capital forestier plus ou moins important, n'ont pas donné ou ne donneront pas les résultats attendus.

La forêt, c'est un don royal fait par la Nature aux populations de notre pays, surtout à celles de la montagne. Sous le rapport du climat, de la protection contre les éléments destructeurs, quels bienfaits ne leur apporte-t-elle pas ! L'idéal serait de ne lui porter aucune atteinte, mais des raisons impérieuses existent pour limiter son emprise et tirer parti des richesses qu'elle met à notre disposition.

Le personnel forestier, supérieur et subalterne, est conscient des traitements qui doivent lui être appliqués pour maintenir, augmenter même son accroissement et restreindre, dans la mesure du possible, les dommages causés par les prélèvements qui lui sont demandés. De cela, maintes autorités communales et de nombreux particuliers ne sont pas suffisamment instruits. Aussi, dans les rapports qu'ils entretiennent avec ces derniers, les forestiers de tout grade ont le devoir de saisir toutes les occasions d'attirer l'attention de chacun sur les traitements à appliquer à la forêt pour la maintenir dans le meilleur état de production, lui épargner des blessures, des dommages inutiles et lui conserver sa beauté. Nous ne doutons pas qu'à tout moment ils n'agissent de la sorte.

Sam. Aubert.